

KPMG SA

Société d'Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 497 100 Euros
Siège social Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle - 92939 Paris La Défense
775 726 417 RCS NANTERRE



EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 20 DECEMBRE 2010**

Le vingt décembre 2010, à 16 heures, les actionnaires de la société KPMG SA, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 5.497.100 euros, dont le siège social est situé Immeuble « Le Palatin » - 3 Cours du Triangle – 92939 Paris la Défense, se sont réunis, sur convocation du Directoire, au siège social.

L'avis de convocation a été inséré dans le Journal Spécial des Sociétés Françaises par Actions, en date du 24 novembre 2010. Les actionnaires ont été, en outre, convoqués par lettre qui leur a été adressée le 1^{er} décembre 2010 par le Directoire de la Société.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Alain Chamak, Président du Conseil de surveillance.

Sont désignés scrutateurs de l'assemblée et acceptent cette fonction :

- Patrick Bordas
- Erick Marty

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Michel Jean.

Les Commissaires aux comptes de la Société, Edouard Leduc et Evelyne Hénault, dûment convoqués, sont absents et excusés. Les membres du Comité d'Entreprise sont absents et excusés.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 5 439 526 actions sur les 5 497 100 actions formant le capital et ayant le droit de vote.

L'Assemblée représentant plus du cinquième et du quart des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant comme Assemblée générale ordinaire que comme Assemblée générale extraordinaire respectivement.

Le Président met à la disposition des actionnaires .

- Un exemplaire des statuts de la société
- Le numéro du journal contenant l'avis de convocation et une copie de la lettre de convocation aux actionnaires

- Les copies des lettres de convocation adressées sous pli recommandé aux commissaires aux comptes, accompagnées des avis de réception
- La feuille de présence
- Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration.

Le Président déclare à ce sujet qu'étaient joints aux formulaires de vote par correspondance ou par procuration, que la Société a envoyés aux actionnaires, les documents exigés par la réglementation.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires et des membres du comité d'entreprise au siège social depuis la convocation de l'assemblée, de même que le rapport général des commissaires aux comptes et la liste des actionnaires, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Il signale que tous les documents soumis à l'assemblée ont en outre été communiqués au comité d'entreprise, qui n'a présenté aucune observation à la suite de cette communication.

A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président du Conseil de surveillance rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

A CARACTERE ORDINAIRE

[...]

Election de membres du Conseil de surveillance ;

[...]

CINQUIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Madame Kelly Ann Merrett

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

SIXIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Bernard Cattenoz

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

SEPTIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Madame Annie Chauzu

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

HUITIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Jean Daum

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

NEUVIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Pierre-Mathieu Duhamel

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

DIXIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Jean Gatinaud

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

ONZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Madame Michèle Isabelle Goalec

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

DOUZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Jean-Luc Guitera

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

TREIZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Jean Laurent-Bellue

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

QUATORZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Pol Lavefve

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

QUINZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société

– Monsieur Christian Le Monnier de Gouville

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

SEIZIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Damien Prüm

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION ORDINAIRE

Election d'un membre du Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer, conformément à l'article 18 des statuts de la Société,

– Monsieur Thierry de Robien

En qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société, pour un mandat prenant effet à compter de l'issue de la présente Assemblée Générale et d'une durée de 3 ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le candidat déclare accepter le mandat qui lui est confié.

[...]

*

* *

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, le Président du Conseil de surveillance déclare l'Assemblée générale mixte close.

La séance est levée à dix sept heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal.

Extrait certifié conforme à l'original
Et signé conformément à l'article R225/108 du Code de commerce



Jean-Luc Decornoy
Président du Directoire